#### **RAPPORT**

du Conseil communal au Conseil général d'Hauterive à l'appui des comptes 2018

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

#### Introduction

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2018.

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de CHF 311'312.-, le Conseil communal est très satisfait de présenter un résultat quasi équilibré avec un déficit de CHF 34'792.56 pour l'exercice 2018, soit une amélioration de CHF 276'519.44.

Il est à noter en préambule que, depuis l'introduction du système de comptabilité MCH2 (Modèle de Comptes Harmonisés 2), nous disposons pour la première fois d'une comparaison sur deux années (2017 et 2018). Plusieurs adaptations sont intervenues durant le dernier exercice et seront encore nécessaires en raison de nouvelles directives du Service des communes et également d'affectations différentes de notre patrimoine (par exemple l'ancien collège).

#### Commentaire général

L'analyse du détail des comptes permet de constater que certains postes s'éloignent notablement des prévisions, dans un sens comme dans l'autre. Cela démontre une fois de plus que les estimations concernant les impôts principalement restent délicates. Pour rappel, le budget 2018 se fondait sur un coefficient de 71 points alors qu'au final il n'est que de 70. En effet, dès 2018, nous devons compter avec la ristourne d'un point d'impôt en faveur de l'Etat au titre de participation au redressement des finances cantonales. Pour notre commune, un point d'impôt représente une diminution considérable, puisque le montant correspond à environ CHF 100'000.-.

Si des efforts importants ont été fournis pour diminuer les charges sur lesquelles une gestion saine du Conseil communal peut avoir un effet, il convient de rester attentifs au fait que nous ne pouvons compresser les charges dans tous les domaines, au risque de compromettre sérieusement les prestations à la population, l'exploitation de nos bâtiments et l'entretien de notre patrimoine et de nos équipements.

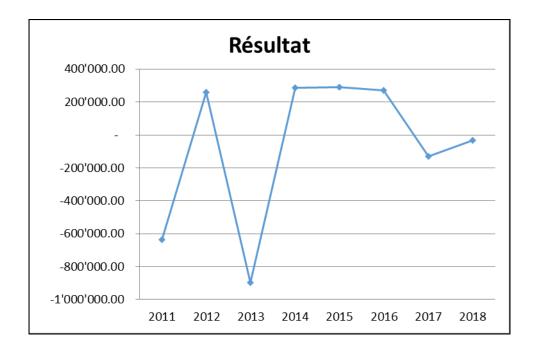
Avec cet excédent de charges 2018, notre fortune nette a malgré tout augmenté suite à un transfert de la réserve de politique conjoncturelle exigé par le Service des communes (voir principes comptables) et se situe fin 2018 à CHF 7'224'464.29. Les points ci-après décrivent, dans les grandes lignes, les principaux faits qui ont eu un impact sur le résultat de cet exercice et fournissent quelques éléments d'analyse sous forme de tableaux ou de graphiques.

#### Résultat de l'exercice

Les comptes 2018 laissent apparaître le résultat suivant pour le fonctionnement:

Total des charges CHF 14'814'262.78
Total des revenus CHF 14'779'470.22
Excédent de charges CHF 34'792.56

Evolution du compte de fonctionnement depuis 2011 :



Globalement, pour l'ensemble des services communaux, les charges 2018 ont augmenté de 5.93% (CHF 829'521.70) par rapport à 2017, les recettes ont également progressé de 6.67% (CHF 925'095.17).

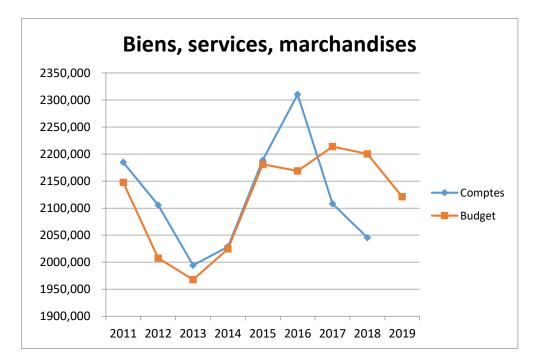
Vous constaterez au chapitre dédié au mécanisme du frein à l'endettement - mis en œuvre avec l'entrée en vigueur de la LFinEC au 1<sup>er</sup> janvier 2015 – que les comptes de l'exercice 2018 de la Commune d'Hauterive respectent aussi bien l'article 4 (équilibre budgétaire) que l'article 5 (degré d'autofinancement) du Règlement communal sur les finances (RCF). Le montant des investissements concernant les crédits pour la réfection du terrain de foot et la 4ème étape du PGEE ont été soustraits du calcul suite à la dérogation accordée par le législatif, votée en séance du Conseil général le 18 décembre 2017.

# Biens, services et charges d'exploitation

comptes par nature 31

Le Conseil communal réduit les charges où il estime possible de le faire, mais comme nous le répétons depuis plusieurs années, les dépenses dont nous avons la maîtrise ont atteint un niveau pouvant être difficilement réduit sous peine de diminution des prestations à la population. Le Conseil communal essaie dans la mesure du possible de garantir un service adéquat pour toutes les catégories de nos citoyens. Ceci dit, les biens, services et charges d'exploitation sont inférieurs aux prévisions du budget (- 7.03%) et aux comptes 2017 (- 2.97%).

Evolution des biens, services et charges d'exploitation depuis 2011 :



# Traitement du personnel / mesures salariales de la fonction publique comptes par nature 30

Une nouvelle politique salariale a été appliquée à la fonction publique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le personnel des entités, institutions et des communes qui fondent leurs principes de rémunération sur les échelles salariales actuelles de l'État est concerné, ce qui est notre cas. La progression salariale de l'ensemble des titulaires de fonctions publiques relève de principes identiques.

L'indice des traitements ayant été supérieur à l'indice fédéral de référence (mai 2017), la hausse de l'indice des prix à la consommation sur la période de référence (entre mai 2016 et mai 2017) n'a pas été répercutée sur les traitements 2018. Nous avons suivi les recommandations de l'Etat en accordant un échelon supplémentaire à nos employés.

Les charges globales du personnel ont été supérieures de 0.03% à ce qui avait été projeté (CHF 3'273'407.30 contre CHF 3'272'331.-).

# Service financier

02100

Au niveau administratif, l'entrée en vigueur de la LFinEC et la mise en place du MCH2 ont provoqué un surcroît important de travail au sein de notre administration et cela sera encore le cas à l'avenir. En effet, de nombreux travaux doivent être consentis pour respecter la législation en vigueur et, pour ce faire, nous avons également dû nous adjoindre les services de spécialistes, notamment pour la mise en place d'une planification financière pour les années 2020 à 2022 et d'un système de contrôle interne (SCI) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et attesté par notre organe de contrôle.

Il est également question dans ce chapitre des différentes variations des provisions pour débiteurs douteux et débiteurs impôts, provisions calculées sur les trois dernières années.

Toujours pour les besoins de la LFinEC, chaque année, les participations du patrimoine administratif doivent être réévaluées. Les nouvelles valeurs sont détaillées dans l'annexe aux comptes.

# Préfinancement prévoyance.ne 2039

38930.01

En tant qu'employeur affilié, notre participation aux mesures d'assainissement de la caisse de pension s'était déjà élevée pour l'exercice 2013 à environ 1 million de francs (mesures de recapitalisation) pour lui permettre d'augmenter sa fortune en vue de constituer une réserve de fluctuation de valeur afin de faire face aux variations des marchés financiers.

Conformément à la LCPFPub (Loi Cantonale sur la Caisse de Pension de la Fonction Publique) et à son plan de recapitalisation, le Conseil d'administration a décidé de solliciter le versement des participations des employeurs à la contribution unique d'assainissement (CHF 60 millions de capitalisation) et aux mesures compensatoires (CHF 200 millions de primauté des prestations). Notre part (employés et employeur) d'un montant de CHF 378'532.- a été versée le 3 janvier 2019 mais comptabilisée dans les comptes 2018 (réserves dissoutes). La part concernant l'apport de l'éorén de CHF 344'778.- a quant à elle directement été versée à l'éorén fin 2018 et comptabilisée sous forme d'avance dans un compte de réserve du PA. Ce montant ne pouvant pas encore être connu lors du retraitement du bilan, aucune réserve n'avait été constituée. Cette avance sera compensée ou corrigée lors de la prochaine réévaluation du PA (normalement prévue tous les 10 ans).

La cotisation « employé » est augmentée d'une participation de l'ordre de 0.25% dès 2019 et jusqu'en 2022.

Pour rappel, lors de sa séance du 20 février 2018, parmi les mesures d'assainissement, le Grand Conseil a modifié la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du Canton de Neuchâtel, instaurant ainsi le passage à la primauté des cotisations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (jusqu'au 31 décembre 2018, primauté de prestations).

# **ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE**

# Sécurité publique

11

Notre agent de sécurité publique (ASP) a été engagé dans notre commune en été 2016 et son temps de travail est partagé entre le Service technique et la Sécurité publique communale. Pour les tâches de proximité, sa mission consiste à compléter celle de Police neuchâteloise sur notre territoire.

#### Service du feu

15

Comme nous le rappelions lors des exercices précédents, la nouvelle loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels (LPDIENS), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013, mettait en place un nouveau découpage territorial en 4 régions pour diminuer le nombre d'organisations qui sont impliquées dans la lutte contre le feu et pour les secours. Notre commune, selon la décision du Conseil d'Etat, a intégré la région Littoral et les exécutifs des communes concernées se sont entendus pour confier la gouvernance de la région au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du littoral neuchâtelois (SPVLN). La nouvelle organisation est effectivement opérationnelle en 2018.

#### **FORMATION**

#### Scolarité obligatoire

21

Comme chaque année, les **prix coûtants nets par élève** ont subi des variations entre les prévisions budgétaires et la répartition effective par cycle au bouclement des comptes 2018 :

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	
Cycle 1	CHF 7'576	CHF 7'895	CHF 7'509	
Cycle 2	CHF 8'483	CHF 8'674	CHF 8'560	
Cycle 3	CHF 12'249	CHF 12'367	CHF 11'637	

Le coût moyen par élève s'est élevé à CHF 9'436.- (9'235.- en 2017). Les décomptes finaux (à la hausse ou à la baisse) de l'éorén, intervenant la plupart du temps après le bouclement des comptes des communes, sont comptabilisés sur l'exercice suivant.

Selon les statistiques communales actuelles, 253 élèves de notre commune ont été inscrits à la rentrée scolaire 2018/2019 (contre 263 une année auparavant). Ces chiffres sont toutefois sujets à modifications permanentes en fonction des déménagements.

L'éorén règle aux communes une location annuelle calculée sur les montants des investissements liés aux bâtiments (amortissement + intérêt moyen cantonal) et une contribution forfaitaire pour les coûts d'exploitation de CHF 59.20/m2 utilisé. En ce qui concerne les salles de gymnastique, ces coûts sont calculés au prorata de l'utilisation par les écoles. Idem pour les bassins de natation, à l'exception des coûts de fonctionnement (consommation d'eau, électricité, produits de nettoyage, etc.) qui sont calculés sur les coûts effectifs.

Du point de vue des infrastructures, l'étude pour la rationalisation de toutes nos activités préscolaires, scolaires et parascolaires se poursuit. Une commission ad hoc a été créée fin 2017 par le Conseil communal, composée de représentants des partis politiques, de professionnels des branches concernées et de techniciens. Les travaux de cette commission se poursuivent et ses membres devront évaluer toutes les variantes retenues (nouveau complexe centralisé, rénovation des bâtiments existants, etc.) en fonction de tous les paramètres (organisationnel, financier, etc.) et ensuite faire des propositions au Conseil communal. Une demande de crédit complémentaire a été soumise au Conseil général le 28 mai 2018. Les études seront terminées en 2019.

#### Accueil parascolaire

21800

Au niveau de l'accueil parascolaire, voici la capacité d'accueil de notre commune :

- 14 places dans le bâtiment des Jardillets 18 (avant et/ou après l'école et/ou repas de midi)
- 30 places dans l'ancien collège (idem que ci-dessus)
- 15 places pour l'accueil de midi dans l'ancien collège (uniquement pour les repas de midi)

Il présente donc aujourd'hui une capacité d'accueil de 59 places. Suite au déplacement des tables de midi à l'ancien collège, il a été possible d'offrir des places au 8H.

La loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE) a pour but d'encourager le développement préscolaire et parascolaire, de sorte à atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 20% pour l'accueil parascolaire (39 places). Avec 59 places (y compris les tables de midi), notre commune est donc suffisamment pourvue en places d'accueil et respecte largement la législation.

Cela nécessite un encadrement en rapport avec l'âge et le nombre d'enfants accueillis selon les critères suivants :

- 48 à 72 mois, 1 adulte pour 12 enfants
- Dès 72 mois, 1 adulte pour 18 enfants

Les places du parascolaire, ajoutées aux 46 places en préscolaire (crèche), portent à 105 le nombre de places agréées par l'Office cantonal de l'accueil extra-familial.

D'un point de vue financier, nous constatons un dépassement de CHF 25'412.- par rapport au budget, essentiellement dû au coût des frais d'installation des tables de midi à l'ancien collège, de l'achat d'un nouveau lave-vaisselle ainsi qu'une nouvelle répartition du contrat de prestation informatique par chapitre (31110.00/31440.00/31332.00).

#### **CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES**

# Sports et loisirs

34

#### Réseau d'activités physiques et de sport

31300.23

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, notre réseau d'activités physiques et de sport (RAPS) a permis de proposer à notre population deux événements en 2018 : le passeport vacances de Pâques pour les écoliers et la Suisse bouge en mai. Il n'a pas été proposé de passeport vacances cet automne, en raison de l'organisation de la Fête d'automne les années paires.

Ces manifestations sont très appréciées. Elles permettent de développer la convivialité et les liens sociaux parmi notre population. Elles font connaître les associations locales et les prestataires commerciaux liés au sport et/ou à la culture de notre région. Ainsi, par exemple à Pâques, les enfants ont eu à nouveau droit à un atelier animé par les Amis de la peinture, une association sise dans les locaux d'Innoparc aux Rouges-Terres et qui a intégré l'Union des sociétés locales. Ils ont visité l'atelier de lutherie de C. Lebet à la Croix d'Or et ont été initiés au piano par V. Gobet. Ils ont également découvert cette année l'archery tag, une nouvelle activité récemment implantée à Neuchâtel qui propose un mélange de paint ball et de tir à l'arc.

La Suisse bouge se déroulait en 2018 sur un mois entier, du 1<sup>er</sup> mai au 3 juin. Cette édition a innové en donnant la possibilité à tout un chacun de faire son activité physique à toute heure, ceci grâce à l'application téléchargeable sur smartphone. Cela permettait, grâce au code QR à disposition au Centre sportif, au fitness fit-4u de St-Blaise, à la Prise Gaudet et sous la voûte du Ch. du Lac de se mettre en mouvement selon sa disponibilité.

En terme de chiffres, le passeport vacances 2018 a accueilli 16 enfants de notre commune sur 5 jours et 1'049 heures de sport ont été effectuées durant la manifestation de La Suisse bouge ensemble avec la commune voisine de St-Blaise. Notre coordinateur sportif a consacré 236 heures au RAPS.

D'un point de vue financier, le poste principal représente le salaire du coordinateur de sport, les autres frais (moniteurs externes par exemple) étant en grande partie couverts par les recettes (frais d'inscription aux activités notamment). En 2018, nous avons dû mettre en charge les 2x CHF 5'000.- de subventions fédérales qui n'ont finalement pas été reçues pour les 2 premières années de mise en place du réseau (2015 et 2016), le programme d'encouragement fédéral n'étant déjà plus actif ces années-là.

## Centre sportif et piscine

34101/34102

Le chapitre du Centre sportif ne concerne pas que l'exploitation de celui-ci (salle de gymnastique), mais également les locaux loués au Football-Club Hauterive (y.c. la buvette). L'exploitation du bâtiment principal concerne également le domaine scolaire (contributions de l'éorén aux charges d'exploitation et location des locaux) et le bassin de natation. Même si son coût est ventilé dans tous les chapitres concernés par un bâtiment communal, c'est en premier lieu sur ce bâtiment qu'est focalisée l'étude « Energo », débutée en 2015, qui a pour objectif de réaliser des économies d'énergie. L'optimisation énergétique mise en place consiste à trouver le fonctionnement optimal des installations techniques existantes en fonction de l'utilisation du bâtiment et des critères de confort. La durée de cette démarche est de cinq ans, laps de temps nécessaire pour garantir un transfert de connaissances efficace et réaliser de façon progressive les mesures d'économie. La première phase a été dédiée à la mise en place du suivi des consommations sur tous les bâtiments communaux et à l'optimisation en priorité du Centre sportif, comme cela a été expliqué au législatif lors de la séance du 26 mars 2018.

#### **Terrains**

34103

Le crédit pour la transformation du terrain nord n'a été finalement voté qu'en juin 2018, alors qu'il était à l'origine prévu pour décembre 2017, avec la totalité des travaux en 2018. L'exploitation des deux terrains a donc eu lieu comme à l'accoutumée en 2018, alors que des économies importantes au niveau de l'entretien avaient déjà été mises au budget. Cela explique les dépassements constatés. La réfection annuelle du terrain nord en été 2018 a toutefois été réduite, sachant que les travaux de transformation débuteraient au printemps 2019.

#### Port

34110

Le contrat de maintenance des installations électriques du port est entré en vigueur en 2018. L'accent a été mis en 2018 sur l'information aux navigateurs quant à la qualité de leur propre matériel électrique (connexions mobiles entre bateau et armoire électrique). Le contrôle obligatoire de toute l'installation électrique portuaire en main communale a également dû être réalisé en 2018 et débouchera sur certaines dépenses en 2019 (remplacement de matériel vieillissant, amélioration de l'information dans les armoires électriques, etc.).

Par ailleurs, la transformation des places d'amarrage visiteurs en places permanentes devant le Silex a été plus compliquée que prévue. Mais les équipements ont été améliorés et aujourd'hui chaque place visiteur du ponton 100 bénéficie de sa propre prise électrique, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ces dépenses n'ayant été que partiellement prévues au budget, elles diminuent donc d'autant le montant attribué à la réserve.

Au niveau des recettes, il est à signaler qu'une adaptation du tarif de la grue a été faite en fonction de la présence ou non du personnel communal. Ainsi, le chantier naval qui effectue lui-même ses grutages bénéficie d'un tarif adapté dès le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le chapitre du port étant autoporteur (entièrement financé par les recettes y relatives), une attribution de CHF 16'369.32 a été rendue possible à la réserve de CHF 23'575.80 constituée au 31 décembre 2017.

#### **SANTE**

#### **SOINS AMBULATOIRES**

42

#### Services de sauvetage

42200

Une mutualisation des coûts avait été acceptée par le Grand Conseil parallèlement au transfert des appels 144 à la FUS VD (Fondation Urgences Santé du Canton de Vaud). Au niveau cantonal, un audit externe a été demandé afin de déterminer si l'explosion du coût de ces services (par rapport à la période antérieure à 2015) par habitant est justifiée. La participation de notre commune (CHF 37.- par habitant) pour l'année 2018 est quelque peu supérieure aux prévisions (CHF 97'860.50 contre CHF 92'300.-), mais comprend un manco de CHF 5'110.50 concernant l'exercice 2017.

# ECAP - missions de secours

Les missions de secours comprennent les tâches relatives aux secours routiers, à la défense chimique et contre les hydrocarbures ainsi que l'intervention en milieu périlleux. Les charges du commandement unique constitué des deux SIS (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds), qui est responsable de la réalisation de ces missions, sont couvertes par le produit de la facturation des interventions aux tiers, et par des subventions spécifiques à ces missions, provenant notamment de l'Office fédéral des routes, ainsi que, principalement, par la contribution des communes neuchâteloises, facturée directement par l'ECAP.

Les missions de l'ECAP sont désormais éclatées dans les différents chapitres, que ce soit les sauvetages en milieu périlleux, les secours routiers, ferroviaires ou encore en matière chimique ou d'hydrocarbures et s'élèvent à CHF 12.- par habitant.

# **SECURITE SOCIALE**

#### Crèches et garderies

54510

Nous vous rappelons que le chapitre « accueil parascolaire » relève dorénavant du secteur de la formation et de la scolarité obligatoire (chapitre 21 – voir commentaire dudit chapitre).

Pour ce qui concerne l'accueil préscolaire (crèche), la capacité d'accueil se limite aux 46 places recensées dans le bâtiment des Jardillets 18. Cela nécessite un encadrement en rapport avec l'âge et le nombre d'enfants accueillis selon les critères suivants:

- 3 à 24 mois, 1 adulte pour 5 enfants
- 24 à 48 mois, 1 adulte pour 8 enfants

Les deux tiers du personnel ont par ailleurs l'obligation d'être composés de personnel diplômé. Selon les groupes formés, ce sont 10 EPT qui sont donc nécessaires pour assurer l'encadrement de la structure préscolaire. Pour l'ensemble de la structure d'accueil, il faut donc y ajouter 3,6 EPT pour le parascolaire, 0,5 EPT de direction et 0,7 EPT de remplacement (14,8 EPT au total). Ce sujet est actuellement analysé par le Conseil communal. Nous souhaitons une amélioration de toutes les tâches administratives.

L'année 2018 a été marquée par l'absence de longue durée de trois collaboratrice, raison pour laquelle les charges sociales sont plus élevées, ces montants n'étant pas remboursés par les assurances. Nous sommes également encore dans l'attente d'un remboursement de l'Al.

Le taux de remplissage de tous ces groupes atteint un bon niveau, même si cela fluctue considérablement selon les mois, notamment lors des reprises d'années scolaires.

Le coût global de la structure varie considérablement d'une année à l'autre (+ CHF 114'707.- par rapport au budget 2018). Malgré la hausse sensible et régulière de la charge financière pour l'accueil des enfants, le Conseil communal réfléchit à toutes les possibilités qui s'offrent à lui pour tenter d'en limiter les coûts tout en respectant les minimas de la législation cantonale et en restant à l'écoute des besoins de notre population. Au niveau cantonal, la commune fait plutôt partie des bons élèves, l'augmentation étant moins importante que dans d'autres communes.

L'ensemble des possibilités d'accueil préscolaire se présente comme suit dans notre commune :

- 46 places préscolaires dans le bâtiment des Jardillets 18

Rappelons que la loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE) a pour but d'encourager le développement préscolaire et parascolaire, de sorte à atteindre un taux de couverture cantonal d'au moins 30% pour l'accueil préscolaire (soit 34 places actuellement pour notre commune). Avec 46 places, notre commune est donc suffisamment pourvue en places d'accueil et respecte largement la législation.

Le montant enregistré en 2018 de <u>CHF 644'483.15</u> ne doit pas être interprété comme un déficit de la Souris verte, mais comparé à la charge communale pour la garde des enfants du village, tout en relevant qu'il englobe aussi l'amortissement et les frais financiers d'un immeuble nous appartenant.

En effet, le montant total alloué aux parents de notre commune au titre de la subvention communale pour l'année 2018 - préscolaire et parascolaire confondus - se monte à <u>CHF 509'600.20</u>. Ce chiffre correspond au montant qui serait nécessaire si nous ne possédions pas notre propre structure d'accueil.

Enfin, pour les locaux abritant la crèche (46 places) et une partie du parascolaire (14 places), une rénovation du bâtiment des Jardillets 18 sera exécutée, selon la planification de notre bureau d'architecte, fin 2019, début 2020, crédit accepté en avril par le CG.

# Aide matérielle légale

57200

L'aide sociale publique assure la subsistance aux personnes dans le besoin. Elle vise à permettre leur indépendance matérielle et personnelle, ainsi qu'à favoriser leur autonomie et leur intégration sociale et professionnelle. Elle offre également un encadrement au travers d'un suivi social personnalisé et est fournie dans le cadre de la loi cantonale sur l'action sociale. Elle est destinée à toute personne ou famille domiciliée dans le canton de Neuchâtel.

La quote-part 2018 s'élève pour notre commune à CHF 688'015.40 (CHF 681'500.- prévus au budget, CHF 700'421.45 aux comptes 2017 et CHF 696'705.10 aux comptes 2016), soit une légère diminution de 1.77% par rapport à l'année précédente. Rappelons que les 40% de la facture globale cantonale sont mis à la charge des communes et répartis au prorata du nombre d'habitants.

Depuis l'exercice 2017, l'entrée en vigueur de la facture sociale harmonisée entre l'Etat et les communes intègre dorénavant neuf composantes : les bourses d'études, les subsides LAMal, la part sur financement LACI (assurance chômage), la part communale à l'aide sociale, les allocations familiales pour personnes

sans activités lucratives, les avances de contribution d'entretien, le social privé, la lutte contre la fraude et l'intégration socio-professionnelle.

Tous les chiffres intégrés en 2018 font l'objet d'un décompte du Canton régularisant les flux entre les communes et l'Etat.

#### Service social intercommunal

57960

Le service social régional de l'Entre-deux-Lacs (SSREDL), basé à Saint-Blaise, qui s'occupe des dossiers de nos administrés, a ouvert 241 dossiers en 2018 (307 en 2017) et en a fermé 158 (268 en 2017) sur l'ensemble des communes membres (Saint-Blaise, Cressier, Lignières, Hauterive, Le Landeron, Enges, Cornaux et La Tène). Au 31 décembre 2018, sur un total de 597 dossiers actifs (635 en 2017), notre commune en recensait 90 (93 en 2017).

Depuis le 1er mars 2018, le SSR a mis en place une nouvelle organisation qui a été acceptée par la CSR. Les bénéficiaires sont désormais orientés soit vers un suivi social soit vers un suivi uniquement administratif. La répartition est de 80% de dossiers qui ont un suivi social et 20% un suivi administratif. Depuis la mise en place de la nouvelle organisation, 47 personnes ont pu bénéficier d'un conseil social dans le cadre de la nouvelle permanence hebdomadaire. Cette prestation est destinée aux habitants qui ont besoin d'un soutien social sans pour autant répondre aux critères d'octroi de l'aide sociale. Cette nouvelle prise en charge a également permis de mettre en place un accompagnement plus intensif pour certaines situations afin de permettre aux bénéficiaires de retrouver une certaine autonomie, notamment en mettant en place des placements au sein d'entreprises de la région dans l'objectif d'une réinsertion socio-professionnelle. Les assistants sociaux ont pu développer un réseau d'entreprises privées avec 33 entreprises qui coopèrent. Un suivi plus intensif des bénéficiaires porte également ses fruits dans la mesure où certains ont pu retrouver une autonomie financière partielle voire même totale.

Parmi les raisons qui ont entraîné l'ouverture de dossiers d'aide sociale en 2018, les causes économiques sont toujours les mêmes, à savoir spécialement celles liées au chômage (en attente d'indemnités, indemnités suspendues, indemnités insuffisantes, pas de droit aux indemnités, indemnités épuisées, etc.) et celles liées aux compléments de revenus. Les désunions (séparations, divorces) restent des causes importantes d'indigence, avec notamment toujours beaucoup de familles monoparentales ayant recours à l'aide sociale.

La structure s'emploie à faire en sorte que les professionnels du social ne ménagent ni leur temps ni leur énergie pour que l'aide matérielle soit distribuée avec justesse, équité et fermeté, et surtout dans le respect rigoureux des normes.

Pour rappel, la répartition des coûts du SSREDL est calculée à 50% au prorata du nombre d'habitants au 31 décembre 2018 et à 50% au prorata du nombre de dossiers reconnus par l'Office cantonal de l'action sociale (ODAS) au 31 décembre 2018.

#### Circulation routière

61

Le Conseil communal doit faire face chaque année à l'entretien des routes communales, murs, places et parkings, ainsi que de l'éclairage public. Les travaux relatifs à la 4ème étape du PGEE de la route des Longschamps seront terminés fin juin 2019.

#### **Transports publics**

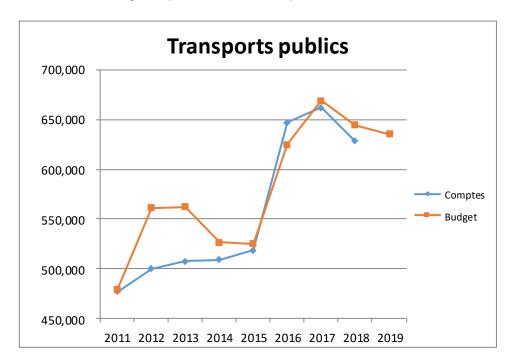
62

En 2018, notre participation pour les transports publics a diminué de CHF 33'817.90 par rapport à 2017 pour se monter à CHF 628'288.10.

Pour les années 2018 et 2019, les changements intervenus en 2016 et les prestations en découlant dès 2017 vont perdurer à l'identique.

Depuis l'adaptation de la loi sur les transports publics en 2016, les communes participent aux prestations de transport mais également à la contribution forfaitaire au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) à hauteur de 40%.

Evolution des coûts du trafic régional pour la commune depuis 2011 :



#### PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT

# Approvisionnement en eau

Le produit des ventes d'eau (CHF 2.10/m3 + CHF 0.70/m3 de redevance cantonale) est en légère hausse par rapport aux comptes 2017 (178'000 m3 contre 171'650 m3).

Une attribution à la réserve a été possible à raison de CHF 64'528.86, réserve qui se monte à CHF 202'279.25 au 31 décembre 2018. Rappelons qu'en 2017, nous avions dû prélever un montant de CHF 40'090.94 à la suite des différentes ruptures de conduites survenues lors du sinistre du centre du village du 30 octobre 2017. A noter que le dossier concernant l'incendie est toujours entre les mains des assurances.

# CEN

71011

La CEN (Communauté des eaux de Neuchâtel) vise, depuis sa création en 1978, à assurer la fourniture d'eau potable à ses Communes membres. Hauterive, tout comme Cornaux, est membre depuis le début. Saint-Blaise et Cressier nous ont rejoints en 1991.

Depuis de nombreuses années, les autorités politiques d'autres communes de l'Entre-deux-Lacs se sont souciées de garantir un approvisionnement en eau potable sûr et de qualité pour les habitants et les industries de toute la région. Parallèlement à cette préoccupation, relevons aussi celle de pouvoir assurer, dans tous les cas, la fourniture d'eau pour la réserve incendie lors d'un sinistre important dans les communes ne disposant pas de ressources suffisantes, particulièrement en cas de sécheresse.

Pour ce faire, une demande de crédit a été soumise et acceptée par le législatif le 25 avril 2016 pour la construction de la conduite destinée à alimenter en eau potable la nouvelle commune membre du Landeron. Le dossier sera mis à l'enquête encore en 2019 et les travaux débuteront en 2020.

Lors de la séance du Conseil général du 17 juin 2019, il conviendra de nommer les délégués dans le nouveau syndicat de la CEN, suite à l'acceptation du règlement général, le 24 septembre 2018. Cela implique une période transitoire où les comptes de la CEN feront encore partie intégrante des comptes de la Commune.

#### Traitement des eaux usées

72

La taxe d'épuration est restée fixée à CHF 3.80/m3. La réserve se montait au bouclement des comptes 2017 à CHF 192'148.22. Avec l'attribution effectuée (CHF 137'909.30), nous pourrons compter sur un montant de CHF 330'057.52 au 31 décembre 2018 pour contribuer à compenser les frais financiers liés à l'investissement d'une partie de la 4ème étape du PGEE. Elle permettra également de faire face aux investissements prévus ces prochaines années : RC5 – Rebatte/Jardillets – Champréveyres. Les travaux à la route des Longschamps seront terminés en juin 2019.

# Gestion des déchets

73

Suite à l'instauration du système de financement du traitement des déchets au moyen d'une taxe au sac, d'une taxe de base et d'une part d'impôt, la diminution des déchets incinérables constatée entre 2012 et 2014 s'est depuis stabilisée. La rétrocession versée par VADEC pour la vente des sacs taxés (CHF 40'925.01) est en légère baisse par rapport à 2017 (42'791.90). Une attribution de CHF 31'291.12 a été possible en 2018 et la réserve se monte au 31 décembre 2018 à CHF 65'813.93.

Rappelons qu'un nouveau système tarifaire pour les « déchets ménages » a été mis en place en 2016 avec comme corollaire une augmentation de la taxe de base, passée de CHF 75.- à CHF 95.- par habitant afin de permettre de couvrir les dépenses du chapitre.

Les charges inhérentes à chaque chapitre (ménages et entreprises) doivent être supportées par chacun d'entre eux et la taxe de base des personnes physiques est perçue par ménage selon la pondération suivante (art. 5.4 du Règlement communal relatif à la gestion des déchets) :

- a) 1 unité pour un ménage d'une personne
- b) 1,8 unité pour un ménage de deux personnes
- c) 2,4 unités pour un ménage de trois personnes
- d) 2,8 unités pour un ménage de quatre personnes
- e) 3 unités pour un ménage de cinq personnes ou plus

En ce qui concerne la **taxe entreprises**, la refacturation des levages des containers a été possible dès 2018, suite à l'acceptation du nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets, par le Conseil général, le 26 mars 2018. Pour la première fois, une attribution de CHF 11'636.47 à la réserve a été possible et contribue ainsi à la diminution de l'avance de CHF 28'233.01 que nous avions fin 2017 pour se situer fin 2018 à CHF 16'596.54. Cette avance pourra vraisemblablement rapidement être résorbée et renflouée.

# **ECONOMIE PUBLIQUE**

#### **Sylviculture**

82000

Ce chapitre est comme d'habitude déficitaire et se solde avec un manco de CHF 5'174.10. Les travaux effectués en 2017 ont amélioré les recettes (ventes de bois) en 2018.

Nos forêts sont particulièrement pentues et de ce fait difficilement exploitables. Il faut prendre en compte le fait que les forêts ont une multifonctionnalité économique et sociale, et que nous avons l'obligation d'entretenir les lisières et les dessertes.

Depuis 2011, le Conseil communal organise la plantation d'arbres pour célébrer chaque nouvelle naissance sur le territoire communal, à raison d'un arbre pour une naissance. Ces plantations s'effectuent en présence des parents concernés.

# Réseau électrique

87110

Avec la mise en application des nouvelles dispositions de la Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) du 25 janvier 2017, le Conseil général a adopté le nouveau règlement concernant l'approvisionnement en électricité (RAE), le 18 décembre 2017, avec une entrée en vigueur dès 2018. Il s'agit donc du premier exercice.

Pour rappel, la redevance énergétique s'élève à :

- a) 0.5 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension
- b) 0.25 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension

Le produit de la redevance communale à vocation énergétique, après rémunération du gestionnaire pour son mandat d'encaissement, est versé au fonds communal de l'énergie.

La redevance communale pour l'usage du domaine public s'élève à :

- a) 0.8 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension
- b) 0.4 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension

Rappelons que cette redevance était de CHF 1.65 encore en 2017.

Ainsi, en 2018, la redevance versée par Viteos pour l'usage du domaine public s'est élevée à CHF 59'585.50 et la redevance énergétique a permis un versement au fonds pour redevance à vocation énergétique de CHF 36'382.95. Le 26 mars 2018, le législatif a décidé de permettre le financement de projets par le biais de ce fonds.

Le fonds a été affecté à diverses actions :

- Manifestation « Hauterive s'engage... Aujourd'hui pour demain », CHF 6'741.50
- Abonnement Energo (utilisation rationnelle de l'énergie dans nos bâtiments), CHF 6'300.45
- Etude CECB Plus pour la maison de Commune, CHF 1'900.00

Le solde du fonds énergétique fin 2018 est de CHF 21'441.00. Il permettra de financer divers travaux pour les bâtiments communaux ainsi que le plan directeur communal des énergies.

# **FINANCES ET IMPOTS**

#### **Impôts**

91

# Rentrées fiscales personnes physiques

Grâce à l'autonomie en matière de fiscalité des personnes physiques, les communes peuvent fixer le coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune à partir d'un barème de référence défini par la législation cantonale (LCdir), à savoir 130% pour l'Etat et 70% pour la commune. Alors que la Commune d'Hauterive avait initialement opté pour un coefficient fiscal de 65%, celui-ci est passé à 72%, en 2014 (7 points de bascule d'impôt imposés par le Canton). En 2017, le coefficient a diminué à 71% en raison du transfert de 1 point en faveur du Canton pour les charges inhérentes à la police et en 2018, à 70% suite au transfert d'un nouveau point en faveur du Canton pour le redressement de ses finances alors que normalement, au niveau cantonal, pour 2018, la répartition Etat-Communes est de 125% pour le Canton respectivement 75% pour les Communes.

Il est à préciser que lors de l'établissement du budget 2018 le coefficient fiscal utilisé était de 71%, la décision du transfert d'un point en faveur du canton n'ayant été décidée après l'élaboration dudit budget.

Pour l'impôt sur les personnes physiques, cette année 2018 s'est donc achevée sur une note globalement positive puisque c'est sur un montant de CHF 7'903'154.56 (impôts à la source et frontaliers compris) que notre commune a pu compter alors que nous avions budgétisé CHF 7'779'000.- (+ CHF 124'154.56). Nous avions perçu CHF 7'624'726.89 aux comptes 2017. Cette amélioration est essentiellement due aux recettes provenant des rappels d'impôts, de l'impôt à la source et de l'impôt sur le revenu des travailleurs frontaliers.

Pour les raisons évoquées, les revenus provenant des personnes physiques **pour la seule année 2018** ont donc été inférieures aux prévisions:

**Budget** Comptes

Impôt sur le revenu CHF 6'550'000.- CHF 6'321'810.90 Impôt sur la fortune CHF 790'000.- CHF 791'734.95

L'impôt à la source, tout comme pour les autres impôts dans une moindre mesure, peut varier considérablement d'une année à l'autre, vu qu'il est calculé sur le nombre d'emplois concernés sur notre commune durant l'année en cours (2018 : + CHF 30'669.- par rapport au budget et - CHF 72'697.- par rapport aux comptes 2017 et + CHF 34'169.63 par rapport aux comptes 2016).

En raison de la conjoncture difficile, il faudra attendre le résultat des réformes en cours afin d'évaluer l'influence sur nos recettes dans les années à venir.

# Rentrées fiscales personnes morales

La loi sur la redistribution de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales (IPM) entre les communes dispose que le 30% de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales de chaque commune est mis dans un pot commun et réparti entre l'ensemble des communes pour moitié (15%) selon la population et pour moitié (15%) selon le nombre d'emplois recensés sur le territoire de chacune des communes. Le solde (70% des recettes) reste à disposition des communes qui abritent les personnes morales. Grâce à ce fonds (30% des recettes mises dans un pot commun), l'exercice 2018 s'est soldé pour Hauterive par une recette de CHF 321'987.20 (CHF 228'287.33 pour la part selon la population et CHF 93'699.87 pour la part selon le nombre d'emplois), alors que nous avions budgétisé CHF 315'000.-. L'année précédente, ce fonds nous avait versé un montant de CHF 313'900.90.

Pour ce qui concerne les recettes fiscales provenant directement de nos entreprises (124 points en faveur de l'Etat et 76 pour la commune), nous avons pu compter sur un montant global de CHF 216'150.38 (CHF 151'758.16 en 2017), contre CHF 88'000.- prévus au budget (+ CHF 128'150.38).

Comme cela ressort de nos comptes, les recettes provenant du fonds IPM sont comptabilisées séparément de celles provenant directement des impôts des entreprises basées sur notre commune (70% de l'impôt communal total reste à Hauterive). Au même titre que les deux années précédentes, les recettes fiscales des personnes morales sont globalement plus élevées (+ 33.53%) que celles prévues au budget (CHF 538'137.58 contre CHF 403'000.-, CHF 465'659.06 aux comptes 2017, rectificatifs compris), ce qui est tout de même réjouissant pour l'économie de notre canton et laisse espérer des lendemains qui chantent.

Là aussi, il faudra attendre le résultat des réformes en cours afin d'évaluer l'influence sur nos recettes dans les années à venir.

# Péréquation financière

93000

Après la réforme de la péréquation des ressources entrée en vigueur en 2015, le Grand Conseil a entrepris la réforme de la péréquation des charges. Ce projet s'inscrit dans la vision d'un canton structuré comme un espace unique autour de deux pôles urbains et prétend corriger les défauts dont souffre le système actuel, notamment depuis l'avènement des communes fusionnées et les dernières réformes fiscales.

Pour la **péréquation des ressources**, rappelons qu'en fondant le nouveau système sur les ressources communales harmonisées, de manière à tenir compte de la compétence des communes de fixer le coefficient d'impôt des personnes physiques et donc d'influencer le niveau de leurs ressources fiscales, le nouveau système de péréquation réagit automatiquement aux variations de disparités de ressources entre les communes, à la hausse comme à la baisse, sans intervention politique.

Pour ce qui concerne la **péréquation des charges**, le Conseil d'État a proposé un nouveau système qui corrige progressivement les principaux écarts de charges directement dans les domaines concernés et reconnaît aux deux Villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds leur statut de centres dispensant ou abritant un large éventail de prestations dont bénéficient par rayonnement l'ensemble des communes du canton. L'entrée en vigueur de ce nouveau volet est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

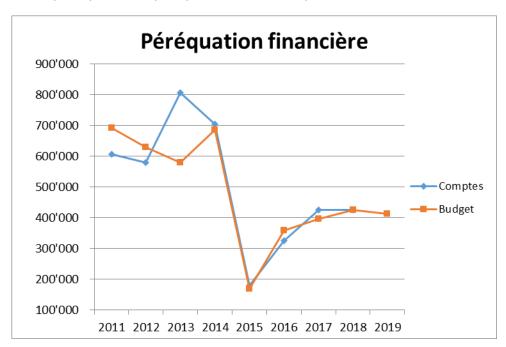
Pour l'exercice 2018, notre commune est contributrice à hauteur de CHF 425'379.- pour la compensation de la surcharge structurelle (communes favorisées) et bénéficiaire (CHF 776.-) pour ce qui concerne la péréquation des ressources (communes faibles). Donc, CHF 424'603.- de contribution nette au total.

A noter qu'en 2018, nous avons perçu de la part de l'Etat une dotation complémentaire (dotation versée à toutes les communes bénéficiaires du volet ressources de la péréquation financière intercommunale selon décret du 5 décembre 2017, péréquation verticale 7 % des ressources), de CHF 54.-.

Ci-après le détail de notre participation à la péréquation financière intercommunale (compensation de la surcharge structurelle et péréquation des ressources) pour les années 2015 à 2018 :

	Compensation surcharge structurelle	Péréquation ressources	Total
2015	406'732	- 227'948	178'784
2016	410'295	- 84'650	325'645
2017	425'291	- 776	424'516
2018	425'379	- 776	424'603

Evolution de notre participation à la péréquation financière depuis 2011 :



Prélèvements ou attributions aux réserves des comptes «autoporteurs» chapitres 34110, 71000, 72000, 73010, 73030

En 2018, aucun prélèvement n'a été nécessaire pour équilibrer les chapitres autofinancés.

Port Attribution de CHF 16'369.32	→ réserve au 1er janvier 2019, CHF 39'945.12
Eau Attribution de CHF 64'528.86	→ réserve au 1 <sup>er</sup> janvier 2019, CHF 202'279.25
Epuration Attribution de CHF 137'909.30	→ réserve au 1er janvier 2019, CHF 330'057.52
<u>Déchets ménages</u> Attribution de CHF 31'291.12	→ réserve au 1er janvier 2019, CHF 65'813.93
<u>Déchets entreprises</u> Attribution de CHF 11'636.47	→ réserve <u>négative</u> au 1 <sup>er</sup> janvier 2019, CHF 16'596.54

A noter que toutes nos réserves sont destinées à couvrir les frais inhérents aux services concernés à court ou moyen terme. Raison pour laquelle le Conseil communal se doit d'adapter à tout moment les montants des taxes en fonction de la hauteur des réserves.

Pour le chapitre de l'eau, la réserve ainsi constituée permettra de contribuer à la couverture des frais financiers inhérents à la conduite d'eau potable ainsi qu'aux futurs travaux liés aux PGEE.

Pour ce qui concerne le chapitre de l'épuration, la réserve ainsi constituée permettra de contribuer à la couverture des frais financiers inhérents aux travaux de la 4<sup>ème</sup> étape du PGEE actuellement en cours à la Route des Longschamps. Ces frais prendront pleinement effet en 2019.

Par ailleurs, avec la modification du règlement des déchets (facturation des **levages** des containers) acceptée par le législatif le 26 mars 2018, l'avance par le ménage communal au chapitre des déchets entreprises (réserve négative) est en phase d'être résorbée.

#### Biens communaux

La vente des immeubles sis Rue du Château 12 et Route du Brel 8-10 - biens-fonds no 360, 1019 et 1020 - ayant été validée par la Commission financière, des négociations avec de potentiels acquéreurs sont toujours en cours et devraient pouvoir être finalisées en 2019.

L'abri du S.T.P.A et son affectation font encore l'objet d'étude et discussions en vue de tractations avec un éventuel acquéreur.

Autres bâtiments et terrains dont l'affectation est encore en cours d'analyse:

- Collèges et bâtiment des Jardillets 18 dans le cadre du regroupement de toutes les activités préscolaires, scolaires et parascolaires au centre du village ou l'assainissement des bâtiments existants
- BSP, Poste de commandement PCi à la Rebatte 11 réaffectation en un local d'archives communales
- Ancien stand de tir réaffectation de la zone ou démolition

# Frein à l'endettement et degré d'autofinancement

Suite à la décision du législatif communal (dérogation du frein à l'endettement pour le terrain de foot et la 4<sup>e</sup> étape du PGEE), les comptes de la Commune d'Hauterive pour l'exercice 2018 respectent l'équilibre budgétaire et le degré d'autofinancement (art. 4 et 5 du Règlement communal sur les finances).

En raison du résultat de l'exercice 2018 et des investissements effectués, notre taux d'endettement net passe de 146.19% (comptes 2017) à 150.3% à fin 2018, si bien que notre degré minimal d'autofinancement s'élève à 100 %.

# Investissements

Les investissements nets s'élèvent à CHF 1'596'151.32 en 2018 pour le patrimoine administratif et CHF 20'941.45 pour le patrimoine financier, soit CHF 2'407'907.23 de moins que l'enveloppe budgétée de CHF 4'025'000.00. Cette différence provient principalement du report du crédit voté concernant le terrain de foot, pris en compte entièrement lors de l'élaboration du budget 2018.

Lors de l'exercice 2018, nous avons procédé aux investissements suivants :

#### Patrimoine administratif:

- Renouvellement du matériel informatique pour l'administration (CHF 19'955.-)
- Achat d'une nouvelle centrale téléphonique à l'administration (CHF 27'468.-)
- Complément d'étude pour le complexe scolaire (CHF 41'770.-)
- Travaux de réfection à Jardillets 18 (CHF 32'451.-)
- Assainissement des parois rocheuses au Centre sportif (CHF 29'656.-)
- Début des travaux concernant la réfection du terrain de foot (CHF 119'164.-)
- Travaux pour le système de désinfection du bassin (CHF 6'511.-)

- Remplacement des luminaires au Centre sportif (CHF 35'973.-)
- Assainissement des parois rocheuses du village (CHF 46'315.-)
- Travaux urgents suite à la rupture de conduite au Ch. des Vignes (CHF 26'778.-)
- Étanchéité des réservoirs (CHF 10'940.-)
- Réalisation de la 4<sup>ème</sup> étape du PGEE (CHF 1'150'783.-)
- Plan d'aménagement local (CHF 48'389.-)

#### Patrimoine financier:

- Solde des travaux de remplacement des portes au BAP (CHF 2'577.-)
- Rénovation des WC et locaux du Silex (CHF 15'654.-)
- Honoraires finaux pour l'acquisition du bien-fonds 1065 (CHF 2'710.-)

Avec l'entrée en vigueur du MCH2, les taux d'amortissement de bon nombre d'objets du patrimoine administratif ont été modifiés alors que les biens du patrimoine financier ne s'amortissement plus (voir le tableau des amortissements dans les annexes). C'est pourquoi, il est indispensable d'analyser tout investissement du patrimoine financier avec la plus grande prudence.

#### Endettement et intérêts

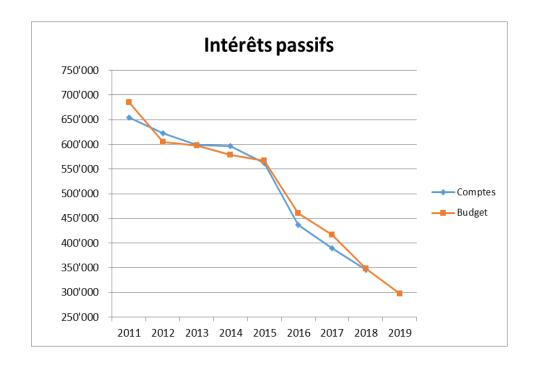
Les dettes à moyen et long terme de la commune au 31.12.2018 s'élèvent à CHF 18'736'250.- contre CHF 19'348'750.- une année auparavant et CHF 20'761'250.- à la fin de l'exercice 2016, soit une diminution de CHF 612'500.- par rapport à 2017 correspondant aux amortissements financiers effectués sur 6 des 12 emprunts actuellement en cours.

Les dettes à court terme de la commune au 31.12.2018 s'élèvent à CHF 1'750'000.00, notre trésorerie ne permettant pas de faire face aux importants investissements consentis en 2018.

Globalement, l'endettement est donc de CHF 20'486'250.00, soit CHF 1'137'500 de plus que l'année précédente.

Les intérêts s'élèvent à CHF 345'149.- dont CHF 90'943.- concernent des chapitres autoporteurs (26.35 %), en diminution de CHF 43'746.- par rapport à l'exercice 2017. A noter que plusieurs emprunts arrivent à échéance en 2019 et qu'ils seront renégociés.

Evolution des intérêts passifs depuis 2011 :



#### Conclusion

Avec un budget prévisionnel basé sur un déficit de CHF 311'312.-, le Conseil communal peut se montrer particulièrement satisfait que l'exercice 2018 se termine avec des comptes proches de l'équilibre affichant un faible excédent de charges de CHF 34'792.56.

Le Conseil communal poursuit ainsi de manière prudente sa politique en vue de consolider les bases financières permettant à la Commune d'Hauterive de relever les défis à venir malgré une conjoncture difficile accentuée par de fortes pressions au niveau de la politique d'austérité imposée sur le plan cantonal due notamment au mécanisme du frein à l'endettement.

Cette vision s'intègre dans une dynamique de maintien des prestations en faveur des citoyens altaripiens se traduisant notamment par des investissements cohérents et une maîtrise des coûts en vue de conserver et améliorer les éléments de la fortune patrimoniale.

Malgré une baisse de la population de 27 habitants, le Conseil communal reste confiant quant à l'attractivité de notre commune fondée sur les infrastructures existantes, les investissements à venir et l'impact de sa politique sur ses finances. L'objectif, visant à améliorer les rentrées fiscales ainsi que le confort de nos citoyens et futurs nouveaux contribuables, demeure intact!

Nous souhaitons remercier l'ensemble des citoyennes et citoyens ainsi que les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité, et adresser nos plus vifs et sincères sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement sans faille et leur disponibilité.

En conclusion, nous vous invitons à bien vouloir donner décharge au Conseil Communal pour sa gestion de l'exercice 2018 en approuvant les comptes présentant un déficit net du compte de fonctionnement de CHF 34'792.56, montant porté en déduction de la fortune nette s'élevant à CHF 7'224'464.29 au 1er janvier 2019.

Hauterive, le 14 mai 2019

Le Conseil communal